



Accès à la formation des moins qualifiés

## Nom du dispositif/démarche/outil

La fabrique de l'artisanat

Date création/mise en place :  
2018

### Porteur/Créateur/auteur

CMAR PACA

Caractère innovant :  
Accompagner un public qui  
semble éloigné de la  
création d'entreprise

### Présentation

Sous l'égide de la CMAR et financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Social Européen (FSE), la Fabrique de l'artisanat est un dispositif d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise innovant qui permet de donner vie aux idées innovantes, d'oser la nouveauté, de créer et recréer l'Artisanat d'aujourd'hui et de demain.

Publics cibles :  
Demandeurs d'emploi et  
inactifs notamment jeunes  
et seniors, moins qualifiés,  
femmes en congés  
parental, personnes  
confrontées à la récurrence  
du chômage, personne en  
activité réduite subie, public  
habitant les quartiers  
prioritaires de la politique  
de la ville à la recherche  
d'un emploi.

### Objectifs

- Encourager l'émergence d'idée et acquérir une posture entrepreneuriale.
- Avoir un interlocuteur unique et privilégié, tout au long de la démarche de construction de votre projet.
- Bénéficier d'un accompagnement complet à la création/reprise de votre entreprise et d'un suivi durant les trois premières années d'activité.
- Maximiser vos chances de voir votre entreprise se pérenniser.
- Intégrer le Club La Fabrique de l'Artisanat.

### Financier

FSE

Couverture territoriale :  
Nationale

Repérage par le CARIF Espace Compétences





## Organisation

Cet accompagnement personnalisé, sur rendez-vous, donne l'opportunité de bénéficier :

- D'un autodiagnostic en ligne qui permettra d'identifier sa fibre et sa détermination entrepreneuriale, d'évaluer ses motivations, ainsi que sa capacité à prendre des risques notamment, avant de démarrer un projet de création d'entreprise. (Durée : 1h à 2h).
- D'un accompagnement à l'émergence de l'idée et du projet, et d'acquérir une posture entrepreneuriale (Durée : jusqu'à 3 mois).
- D'un accompagnement à la création / reprise d'entreprise et d'un appui à la structuration financière du projet (Durée : jusqu'à 6 mois).
- D'un appui à la consolidation et à la pérennisation de l'entreprise au cours des 3 premières années d'activité (conseils dans le choix de gestion, stratégies de développement, l'embauche de salariés, etc.) (Durée : 36 mois).

---

Repérage par le CARIF Espace Compétences

